

Jules Deschênes, C.C., MSRC (1923-2000)

Ancien président



L'Honorable Jules Deschênes est décédé à Laval (Québec), le 10 mai 2000. Il était né à Montréal le 7 juin 1923. Nous ferons état des plus importantes réalisations de sa carrière, car il n'est pas possible de dresser un inventaire complet de tout ce que Jules Deschênes a accompli durant sa vie.

Fils de Wilfrid Deschênes, notaire, et de Berthe Bérard, Jules Deschênes a fait ses études primaires à l'école Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, et son cours classique au Collège André-Grasset et au Séminaire de philosophie chez les Messieurs de Saint-Sulpice. Il est ensuite entré à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il a obtenu sa licence en droit, en 1946, et où il s'est alors mérité les médailles du Gouverneur général et du Lieutenant-gouverneur.

Il est admis au Barreau en 1946. Pendant vingt-cinq ans, il exerce sa profession d'avocat. En 1960, il prend la direction de l'étude où il exerce. Civiliste de grande réputation, ses services sont retenus par une clientèle distinguée. Il trouve néanmoins le temps de participer aux activités de sa profession, comme membre du Conseil du Barreau de Montréal et comme membre du Conseil général du Barreau de la province de Québec. En 1965, il fonde le Conseil interprofessionnel du Québec, dont il sera le premier président. Ce conseil réunit quinze professions et il est le premier organisme du genre au Canada. En 1964, il accepte d'agir comme procureur de la Commission d'enquête dans l'affaire *Coffin*.

En 1972, Jules Deschênes est nommé à la Cour d'appel du Québec. L'année suivante, en 1973, il est nommé juge en chef de la Cour supérieure du Québec. Il siègera à ce titre pendant dix ans. Il entreprend d'améliorer le fonctionnement de ce tribunal : il crée la Chambre de la famille et le Service d'expertise, et il obtient d'augmenter le nombre de juges réguliers de 92 à 120.

Le juge Deschênes a rendu d'importantes décisions, notamment le jugement qui invalidait l'unilinguisme français des lois du Québec, tel qu'imposé par la Loi 101 de 1977.

Durant le dernier quart de siècle, le juge Deschênes a présidé un nombre impressionnant d'organismes au Canada et à l'étranger : Comité de l'Association mondiale des juges sur l'expansion de la compétence de la Cour internationale de justice ; Première conférence mondiale sur l'indépendance de la justice, à Montréal ; Commission d'enquête sur les criminels de guerre au Canada ; Commission d'enquête de l'Organisation internationale du travail sur la Roumanie ; Fondation canadienne des droits de la personne.

Le juge Deschênes a aussi rempli d'importantes fonctions à l'échelle internationale. De 1989 à 1993, il a été membre du Tribunal de contestation extrajudiciaire en vertu du premier Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. Il a siégé au Conseil consultatif du Centre pour l'indépendance des magistrats et des avocats, à Genève. Il a été élu par l'Assemblée générale des Nations Unies au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1993-1997).

Le juge Deschênes a été professeur de droit international privé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a été membre du Conseil de cette université. Il a été président de la Commission conjointe de l'Université de Montréal sur les structures de l'Université et le principal auteur du rapport intitulé : *L'université : son rôle, le rôle de ses composantes, les relations entre ses composantes*. Ce rapport a donné lieu à une altercation entre le juge Deschênes et un vicaire de la paroisse Saint-Germain d'Outremont. Nous avons été personnellement témoin de cet événement. Au cours de son homélie, l'officiant avait critiqué la teneur du rapport, particulièrement à propos des recommandations sur la Faculté de théologie. Le juge Deschênes a bondi de son banc. Il

s'est rendu en avant de l'église et a répondu au vicaire. Il lui a servi une « réponse » et une « défense » qui, au prétoire, auraient sans doute donné lieu au rejet, sur le banc de l'accusation !

En 1977, Jules Deschênes a été élu à la Société royale du Canada. En 1982-1983, il a été président de l'Académie des lettres et des sciences humaines puis, de 1990 à 1992, président de la Société.

Le juge Deschênes a publié dix volumes, notamment une autobiographie, *Sur la ligne de feu*, et *Justice et pouvoir - A Passion for Justice*. L'on ne compte plus le nombre de conférences qu'il a données tant au Canada qu'à l'étranger, non plus que les textes de ses conférences et de différentes études qui ont paru dans les revues de droit et dans les revues spécialisées.

Cette activité débordante est bien connue des personnes qui ont œuvré avec le juge Deschênes. Elle a été à l'occasion récompensée par des honneurs et des distinctions qui ont été attribués au juge Deschênes : doctorats *honoris causa* de l'Université McGill et de l'Université Concordia ; nomination à l'Ordre du Canada au titre de compagnon.

Les témoignages ont été unanimes à propos de Jules Deschênes : une personne forte, distinguée, d'une grande envergure intellectuelle et d'une clarté d'esprit exceptionnelle.

Roger Comtois, O.C., MSRC

texte publié dans les Délibérations de la Société royale du Canada
Sixième série, Tome XI, 2000